



Note de présentation du Budget 2026

Dans le cadre de l'application de la loi 2015-991 du 7/08/2015 dite loi NOTRE, codifié par l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales, les communes, quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note (extraits) répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible dans son intégralité sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. (...)

Le budget 2026, voté le 23 avril 2026 par le conseil municipal, peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases d'orientation budgétaire présentée le 13 avril 2026 en commission des finances et le 16 avril 2026 lors d'une réunion municipale préalable au vote du budget.

Il a été établi avec la volonté :

- **De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;**
- **De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;**
- **De mobiliser des subventions et fonds de concours auprès des différents financeurs, Etat, Conseils Départemental et Régional, Agence de l'Eau RMC, Dracénie Provence Verdon Agglomération, chaque fois que possible.**

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir. (...)

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune : Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, loyers et redevances essentiellement), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions. Les recettes de fonctionnement espérées pour l'année 2026 représentent 1 961 640,00 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les salaires et indemnités du personnel et des élus et les intérêts des emprunts à payer. Les dépenses de fonctionnement estimées 2026 représentent 1 961 640,00 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. (...)

Les taux de la taxe foncière pour 2026 seront inchangés pour la dixième année consécutive. (...)

(suite au verso)

La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du village à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

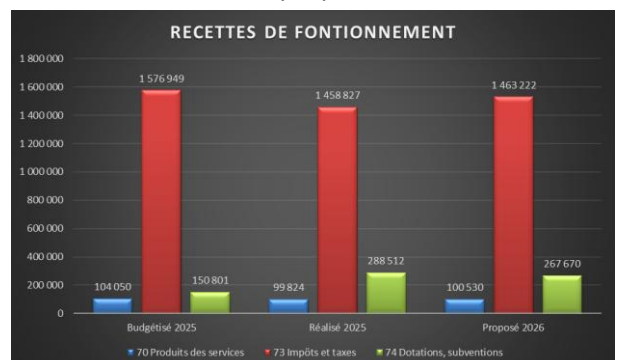
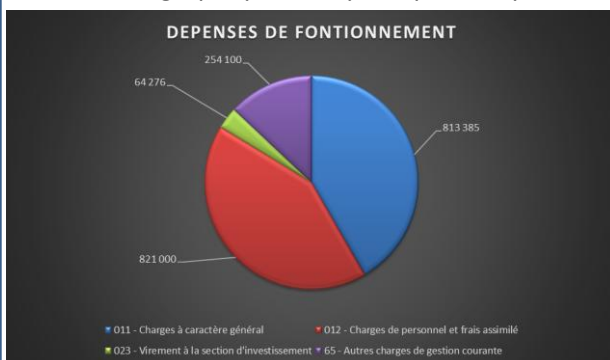
Le budget d'investissement de notre commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Données synthétiques du budget

Ci-dessous, graphiques des principales dépenses et recettes de fonctionnement proposées en 2026



Principaux ratios

Pour une population de 1 981 habitants.

Les dépenses estimées de fonctionnement 2026 / population : 990 €/hab. contre 1 056 €/hab. en 2025.

Produit des impositions directes/population : 738 €/hab. contre 848 €/hab. en 2025.

Recettes réelles de fonctionnement / population : 990 €/hab. contre 1 056€/hab. en 2025.

Le capital de la dette en cours est de 724 222 € soit un ratio de 365,58 €/hab., 407,34 € en 2025.

Mr Alain PILLET Adjoint aux finances

Mise à jour du registre nominatif communal

Dans le cadre du dispositif national mis en place destiné à prévenir et lutter contre les conséquences sanitaires d'une canicule, le Maire est tenu d'instituer un registre nominatif des personnes âgées de 60 ans et plus et des personnes handicapées de sa commune vivant à domicile qui en font la demande ou à la demande d'un tiers (parent, voisin, médecin).

Ce registre a pour finalité exclusive de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du plan d'alerte et à partir de 60 ans ou en situation de handicap. Nous vous conseillons de vous inscrire sur ce registre canicule tout en sachant que cette inscription est facultative.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer en Mairie, nous pouvons vous adresser le formulaire à remplir et à nous retourner.

Pour les personnes déjà inscrites, merci de bien vouloir nous informer de tout changement (médecin, association d'aide à la personne, personne à contacter ou toute autre information)

Mme Grattarola Dominique en charge du CCAS est à votre disposition au 04.94.99.70.36.



Tarad'Oppidum

En cette onzième année d'activité, les bénévoles de l'association Tarad'Oppidum continuent leur œuvre sans relâche. Après avoir mis en valeur l'Oppidum du Fort, ils travaillent depuis quelques années sur le site des Vestiges du Village Médiéval. Le nettoyage des ruines et la consolidation des murs se poursuivent et les accès sont améliorés et agrémentés de plantations. La chapelle a retenu notre attention et ses abords nous semblaient ne pas être à la hauteur de sa beauté. Aujourd'hui le cadre a changé grâce à l'investissement de ces bénévoles qui chaque samedi matin (lorsque le temps le permet) sont présents pour continuer l'embellissement de ce lieu qui fait la fierté de notre village. Beaucoup de travail reste à faire et notre enthousiasme est toujours aussi grand.

La fréquentation de ces deux sites est de plus en plus importante et nous avons la prétention de croire que notre action y est pour quelque chose !

Le samedi 6 juin, nous organisons une journée « sanglier à la broche » avec visite de l'Oppidum et des Vestiges (ceux qui ne connaissent pas pourront apprécier les deux sites et voir le travail effectué). Cette journée/repas (22€/pers) va nous permettre de récolter des fonds pour nous aider à continuer notre action, aussi nous comptons sur votre aimable participation.

Les inscriptions avec le règlement sont à déposer en mairie (dans la boîte aux lettres) ou expédier à Tarad'Oppidum à la même adresse avant le 29 mai, les places sont limitées à 125.

(Renseignements : 06 84 97 55 04)

J'en profite pour remercier nos adhérents, la Mairie et toutes les personnes qui nous apportent leur aide d'une façon ou d'une autre.

Tous les bénévoles se joignent à moi pour vous remercier de votre soutien.

X.CREST président de T.O.



Inscriptions à l'école maternelle pour l'année scolaire 2026-2027

Les dossiers d'inscription scolaire pour l'année à venir doivent être déposés en mairie dès à présent.

Pour mémoire, la loi du 30 décembre 2017 prévoit l'extension à 11 vaccins obligatoires pour les enfants nés à partir du 01 janvier 2018.

Ces traitements doivent obligatoirement figurés sur le carnet de vaccination de l'enfant, à défaut l'inscription sera refusée.

Les dossiers sont téléchargeables sur le site internet de la mairie ou peuvent être retirés à l'accueil.

Nathalie PERRET JEANNERET 1^{ère} adjointe



TARADEAU

 **Samedi 6 juin 2026** 

Sanglier à la broche


VISITE
10h00
Parking en bas de la
salle des fêtes


Apportez vos couverts ...


APERO & REPAS
12h00
Parking en bas de la
salle des fêtes

organisé par TARAD'OPPIDUM

Voulez-vous aider l'association TARAD'OPPIDUM qui œuvre pour la mise en valeur du patrimoine archéologique ?

10h00
Visite guidée de l'OPPIDUM et des VESTIGES DU VILLAGE MEDIEVAL

12h00
Apéritif et repas : entrée - Sanglier à la broche - fromage -
Dessert - .café - vin : (22€/pers)

Inscription et règlement indispensables pour le repas, adressés à Tarad'Oppidum
mairie de Taradeau -38 route de Flayosc (boîte aux lettres de la mairie).

Date limite d'inscription le 29 mai 2026. Places limitées à 125 personnes.

   Renseignements : **06 84 97 55 04**  

A photograph of a stone church with a bell tower, situated behind a vast field of purple lavender. The church is surrounded by lush green trees and a hillside in the background.

Frédéric MOREAU, violon
Aurélien ENTRINGER, alto
Eric COURREGES, violoncelle



www.festival-gloriana.com



**VOTRE PROCHAIN
DON DE SANG
C'EST ICI !**

MERCREDI
20 MAI
DE 15 H à 19 H 30

En partenariat avec l'ADSB



PRIVILÉGIEZ LE RENDEZ-VOUS

Q EFS - Don de sang ...

0 800 109 900

Apéro 
Concert
organisé par Le Comité des F
Mikendy

organisé par Le Comité des Fêtes



TARADEAU
SAMEDI 30 MAI 2026

Place du Ménage - à partir de 19H00 - FOOD TRUCK sur place



ACCUEIL DE LOISIRS
TARADEAU

06 JULY- 31 JULY
PERDUS DANS LE FAR WEST



PLACES LIMITEES



RENSEIGNEMENT ET RESERVATION
AL.TARADEAU@ODELVAR.COM
07 77 31 08 86